



PRÉFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire*

Nantes, le 15 SEP. 2014

*Division territoriale des risques technologiques
Unité territoriale de La Roche sur Yon*

Nos réf. : /
Vos réf. : /
Affaire suivie par : Alain BOQUET
alain.boquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02.51.47.76.00 – Fax : 02.51.47.76.10

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Objet : Carrière KLEBER MOREAU de Chantonnay – problématique amiante – Arrêté d'urgence

Des investigations menées par le BRGM pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable ont révélé que plusieurs gisements de matériaux de carrières situés sur le territoire national pouvaient receler de l'amiante.

La Direction Générale de la Prévention et des Risques a transmis à la DREAL une instruction en date du 30 juillet 2014 relative aux carrières concernées dont la carrière KLEBER MOREAU de Chantonnay en Vendée.

I - Renseignements généraux

- Raison sociale	Carrières KLEBER MOREAU
- Site	Pont Charron à Chantonnay (85110)
- Siège social	Route de Niort à Mazières en Gâtine (79310)
- SIRET	02578032100136
- Activité	Carrière à ciel ouvert
- Matériaux exploités	Amphibolite
- Production maximale	1,2 Mt/an

II - Situation administrative

Les installations sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 02/06/2005

La superficie totale autorisée est de 540 093 m², les zones d'extraction sont de 310 000 m².

III - Contexte

L'instruction du 30 juillet 2014 classe une cinquantaine de carrières sur l'ensemble du territoire national en cinq catégories en fonction du risque d'exposition à l'amiante qu'elles représentent :

1. les carrières considérées comme sans présence d'amiante, où aucune occurrence de minéraux fibreux ou potentiellement fibreux n'a été trouvée (classe 1) ;

2. celles pour lesquelles le BRGM n'a pas observé de présence d'amiante dans le gisement, mais où des investigations complémentaires de nature uniquement pétrographique apparaissent nécessaires pour confirmer cette observation (classe 2) ;
3. celles pour lesquelles la présence d'amiante dans le gisement apparaît au BRGM possible voire probable, et où il apparaît nécessaire d'engager des mesures dans l'air et des investigations pétrographiques. Cette catégorie est elle-même subdivisée en trois classes 3, 4 et 5 qui tiennent compte de l'ensemble des informations recueillies sur le terrain (fréquence, minéralogie, morphologie).

La carrière de Chantonnay a été identifiée en classe 2 par le BRGM (cf fiche du BRGM en annexe, transmise à la DREAL en date du 3 septembre 2014).

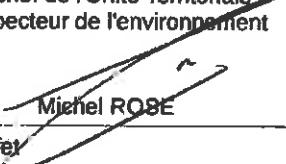
Dans le cas des carrières identifiées en classe 2, l'instruction du 30 juillet 2014 demande qu'un arrêté préfectoral complémentaire impose à l'exploitant :

1. la réalisation d'un plan de repérage et sa mise à jour à l'occasion de chaque tir sur une période couvrant trois tirs ;
2. une tierce expertise de la version initiale du plan de repérage par le BRGM ;
3. la réalisation d'analyses pétrographiques à l'occasion de chaque tir sur la même période ;
4. la transmission de ces informations au fur et à mesure des résultats ;

Les informations ainsi récoltées permettront soit de reclasser l'exploitation en classe 1, soit de confirmer la présence de fibres potentiellement amiantes dans les roches, et donc peut-être dans l'air. Le processus prévu pour les carrières de classe 3 à 5 serait donc à engager sans délai.

IV - Propositions de l'inspection des installations classées :

En application de l'instruction ministérielle du 30 juillet 2014 et au regard des éléments transmis à l'Inspection des installations classées par le BRGM indiquant la nécessité de réaliser des investigations complémentaires relatives à la présence potentielle de fibres d'amiante sur la carrière KLEBER MOREAU à Chantonnay, l'Inspection des installations classées propose à M.le Préfet de demander, selon la procédure d'urgence prévue par l'article L.512-20 du code de l'environnement, de mettre en œuvre des mesures immédiates relative à l'élaboration d'un plan de repérage des roches contenant des amphiboles de cette carrière.

REDACTEUR L'inspecteur de l'environnement  Alain BOQUET	VERIFICATEUR Le chef de l'Unité Territoriale L'inspecteur de l'environnement  Michel ROSE
VALIDE et TRANSMIS à Monsieur le Préfet  Estelle SANDRE-CHARDONNAL	

PONT CHARRON	N°_GIDIC : 063.01189	KLEBER MOREAU
PAYS DE LA LOIRE	VENDEE	CHANTONNAY
DATE VISITE : 02/10/2013	PARTICIPANTS VISITE : LAHONDERE D. (BRGM-Orléans), AERTGEERTS G. (LPGN-Nantes), SOREL P.Y. (KLEBER MOREAU)	

CONTEXTE GEOLOGIQUE :

Ce site est localisé au Sud de Chantonnay et exploite des prasinites et des amphibolites d'âge probablement précambrien (Wyns et al., 1988). D'un point de vue minéralogique, ces amphibolites sont constituées par de l'actinolite, de l'albite, de la chlorite, de l'épidote et du sphène (\pm grenat). De l'actinolite est également signalée dans des petits filons leucocrates (épaisseur décimétrique) recoupant les amphibolites de la série de Pont-Charron, sans indication sur sa morphologie.

La carrière a été concernée par l'étude de Rocher et Blanchard (2000) au cours de laquelle des amphiboles vertes abondantes, à morphologie prismatique, ont été identifiées à partir de deux échantillons prélevés pour l'un sur un stock ouvert 4/6 et pour l'autre sur des broyeurs, au niveau de l'usine de traitement.

PRINCIPALES OBSERVATIONS :

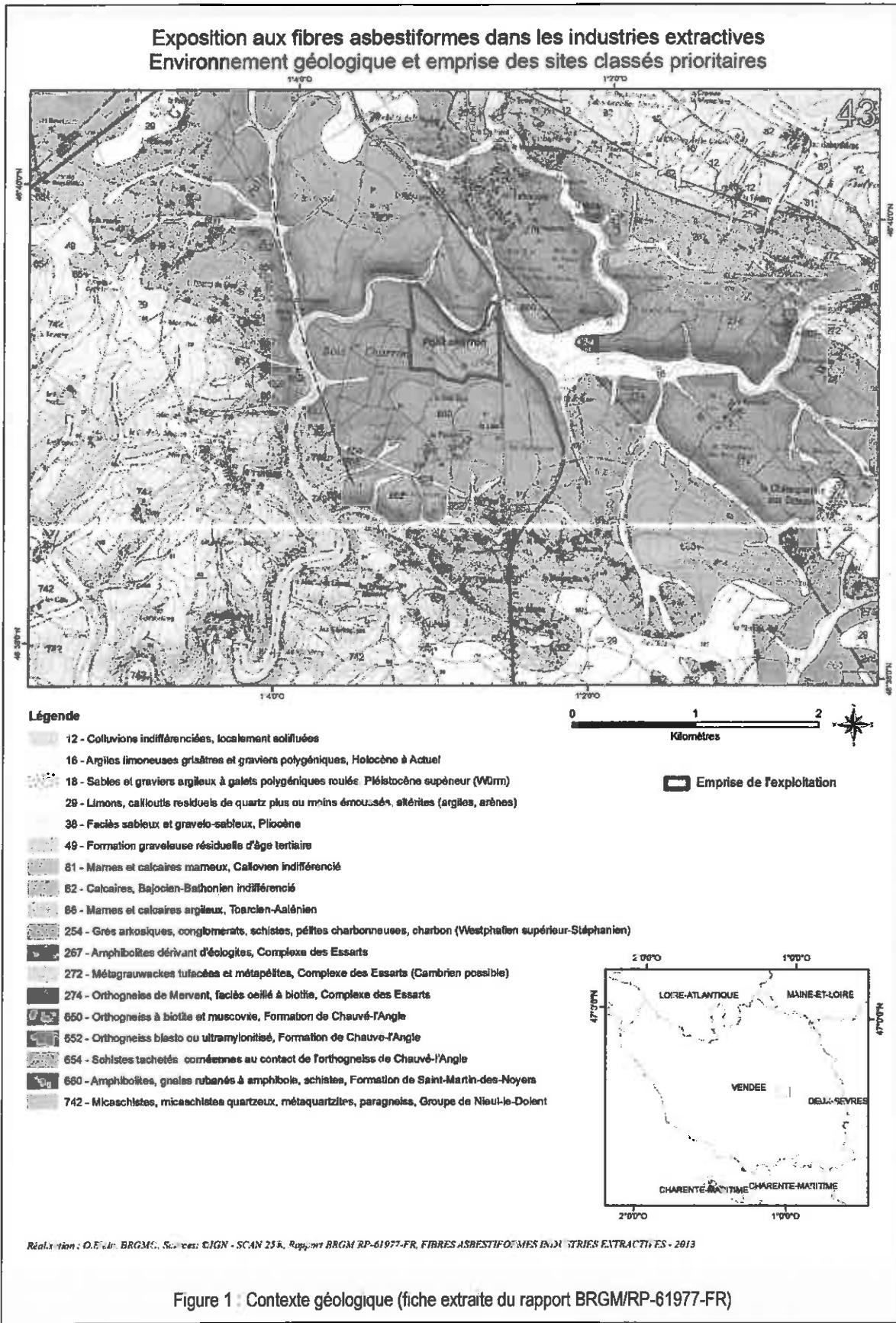
Les observations ont permis d'observer des amphibolites mélano-crates, parfois à grenat, structurées N090 et très redressées à verticales. Au niveau du point PCH001, les amphibolites sont écrasées et renferment des nodules d'épidotite boudinés. La rétromorphose apparaît ici importante, avec cristallisation abondante de chlorite et d'épidote. Des cristallisations aciculaires d'actinolite ont été vues au niveau des épontes de veines de quartz synfoliales d'épaisseur centimétrique à décimétrique ou associées aux veines de quartz.

Les amphibolites rétromorphosées ont été échantillonnées au niveau du point PCH002 (éch. PCH002). Une intercalation synfoliale de leptynite, observée au niveau du point PCH004, a également été échantillonnée.

DONNEES ANALYTIQUES :

N°_ECH	NATURE DES FIBRES	MORPHOLOGIE	TECHNIQUES
PCH002	Magnésio-hornblende	Aciculaire	MOLP, MSE
PCH002-A	Magnésio-hornblende	Aciculaire	MEBA
PCH004	Sans objet	Sans objet	MOLP

ENVIRONNEMENT GEOLOGIQUE DU SITE :



VUES DU SITE :



Figure 2 : Vues générales de la carrière (haut), zone schistose et rétromorphosée (à gauche) et veine de quartz minéralisée (à droite)

DONNEES OBTENUES EN MICROSCOPIE OPTIQUE (MOLP, MSE) :

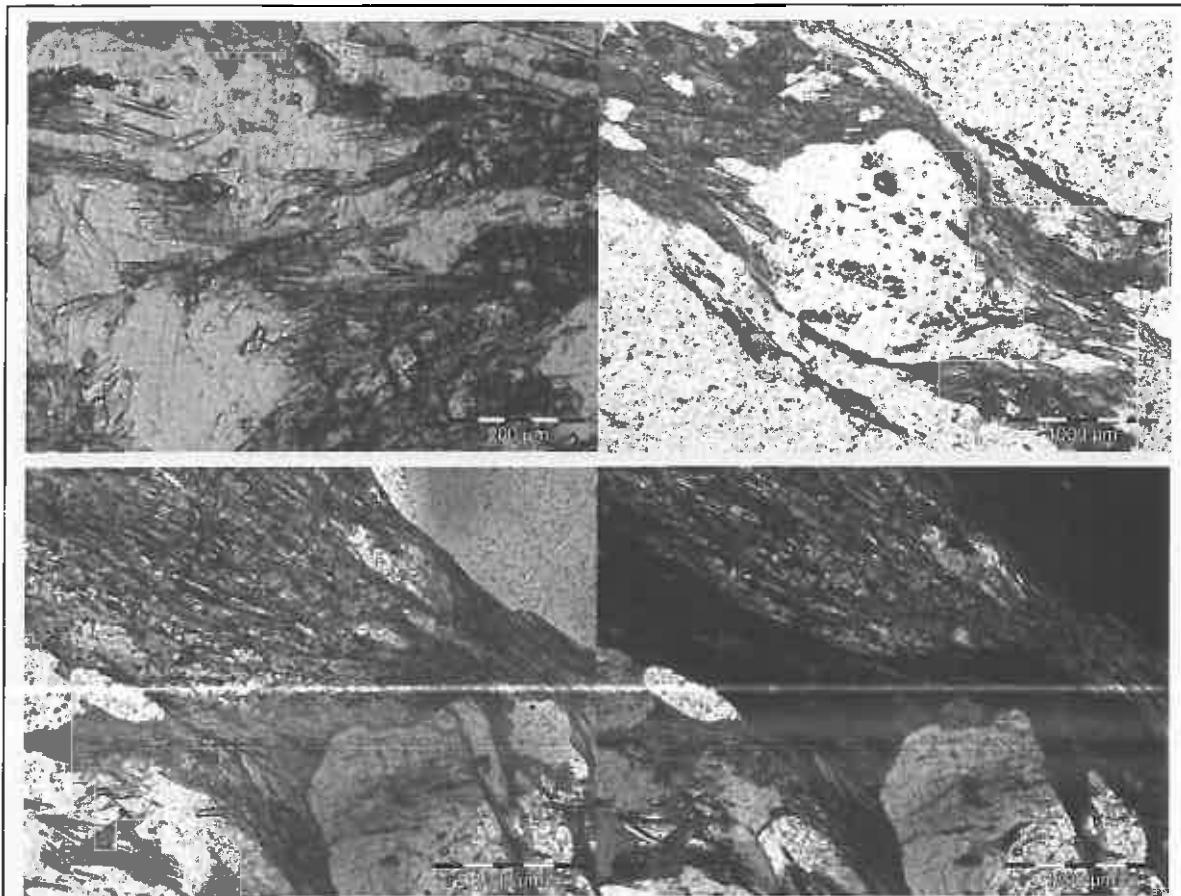


Figure 3 : Fibres vertes de magnésio-hornblende plus ou moins englobées dans des cristaux d'albite ou moulant ces mêmes cristaux d'albite (haut) et vue détaillée de la foliation à amphibole verte + chlorite magnésienne (bas) (PCH002)

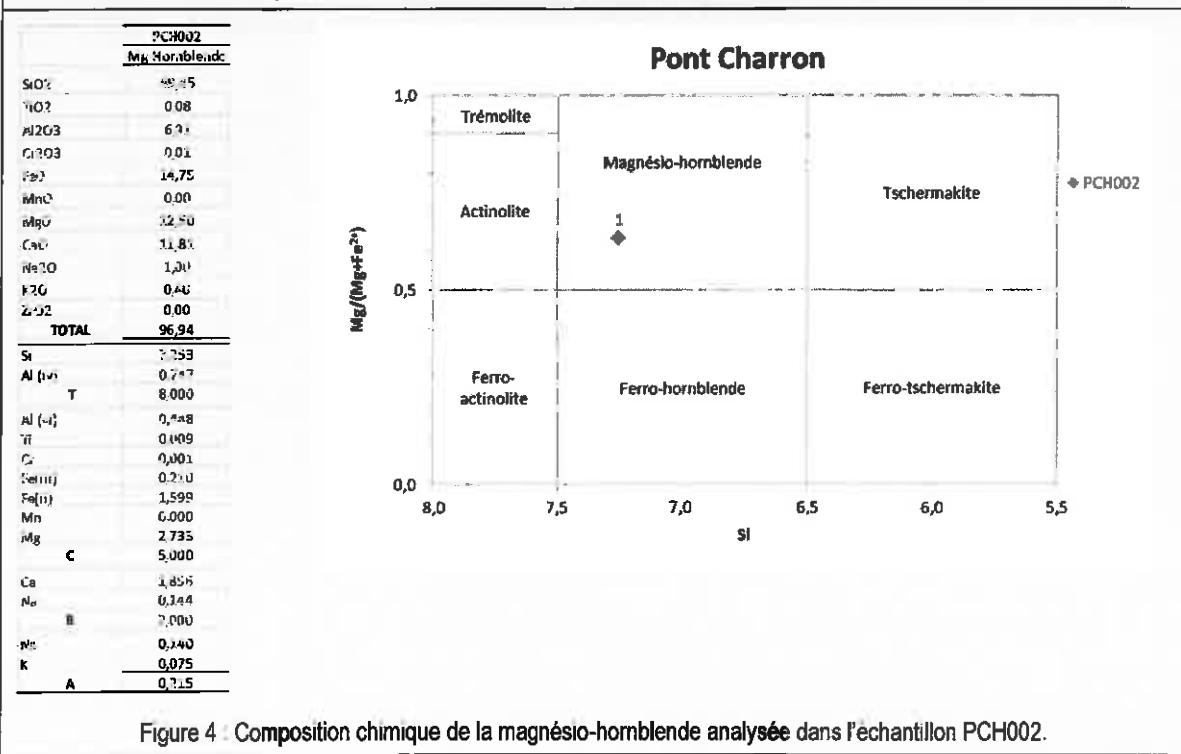


Figure 4 : Composition chimique de la magnésio-hornblende analysée dans l'échantillon PCH002.

DONNEES OBTENUES EN MICROSCOPIE ELECTRONIQUE (MEBA) :

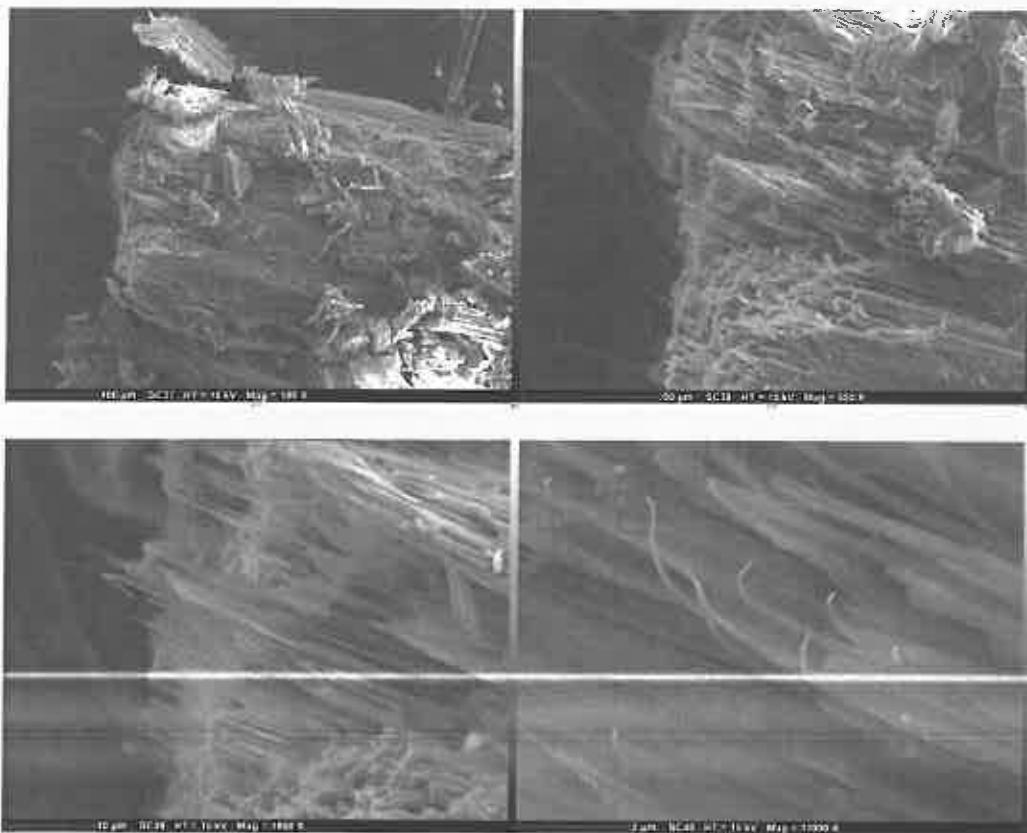


Figure 5 : Images MEB de plus en plus détaillées obtenues à partir d'une terminaison de fibre à morphologie prismatique. Les fibrilles observées sont très fines ($D < 0.1 \mu\text{m}$) et semblent acquérir la capacité de se plier sans se casser.

BILAN DE L'EXPERTISE ET NIVEAU RETENU :

Les amphiboles sont abondantes dans les matériaux exploités au niveau du site de Pont Charron. Pour autant, les occurrences observées ne présentent pas une morphologie fibreuse potentiellement asbestiforme. Les observations réalisées en microscopie optique et l'analyse faite à la microsonde électronique montrent que les amphiboles alignées dans la foliation des matériaux exploités possèdent une morphologie prismatique à aciculaire et une composition de magnésio-hornblende moyennement siliceuse (Figure 4). Les particules fibreuses prélevées sur l'échantillon PCH002-A et observées au microscope électronique à balayage correspondent à de grosses fibres capables semble-t-il de se déliter en fibrilles très fines (Figure 5).

Les amphiboles observées dans les matériaux exploités correspondent donc à des cristaux de magnésio-hornblende à morphologie prismatique, plus rarement aciculaire.

Cependant, l'importance de la rétromorphose dans les conditions du faciès des schistes verts semble varier assez rapidement d'un secteur à l'autre de la carrière, ce qui laisse encore ouverte la possibilité de rencontrer des passées rocheuses dans lesquelles des occurrences fibreuses potentiellement asbestiformes seraient présentes. Cette possibilité devra faire l'objet de contrôles de telle manière à s'assurer d'une manière définitive de l'absence de ce type de passée dans la zone d'exploitation.

Niveau retenu : 2